## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 13/12/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

# OBJET DE LA DELIBERATION BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES

Date d'affichage de la convocationSecrétaire de séance13/12/2024BREARD Jean-Claude

## Etaient présents : 113

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, TANGUY Jacques, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

#### Absent(s) représenté(s) : 21

AIT Eddie a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent DIOP Ibrahima a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige GODARD Carole a donné pouvoir à AUFRECHTER Fabien GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère KHARJA Latifa a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert MADEC Isabelle a donné pouvoir à ARENOU Catherine PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne CC 2024-12-19 23

PLACET Evelyne a donné pouvoir à FONTAINE Franck SAINZ Luis a donné pouvoir à HAFID Karima SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson TELLIER Martine a donné pouvoir à GAULARD Didier

Absent(s) non représenté(s) : 2

CHARBIT Jean-Christophe, SOUSSI Elsa

Absent(s) non excusé(s): 5

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, OURS-PRISBIL Gérard, VOYER Jean-Michel

### 130 POUR:

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

## **0 CONTRE**

#### **0 ABSTENTION**

#### **4 NE PREND PAS PART:**

DE JESUS-PEDRO Nelson, GIRAUD Lionel, NAUTH Cyril, SMAANI Aline

# **EXPOSÉ**

Le service de gestion comptable (SGC) de Mantes-la-Jolie a sollicité la Communauté urbaine le 18 octobre 2024 pour admettre en non-valeur des créances pour lesquelles le recouvrement est demeuré infructueux malgré les diligences réglementaires, notamment en raison de l'insolvabilité des débiteurs, de l'impossibilité de les retrouver ou d'un montant inférieur au seuil de poursuites qui est de 15 €.

Le montant des admissions en non-valeur s'élève à 20 526,36 € pour l'ensemble des budgets de la Communauté urbaine.

Le SGC de Mantes-la-Jolie a également adressé la liste des créances éteintes, qui résulte d'une décision juridictionnelle extérieure définitive qui s'impose à l'établissement et qui s'oppose à toute action en recouvrement (jugement de clôture de liquidation judiciaire, procédure de rétablissement personnel, etc.). Le montant total de ces créances éteintes s'élève à 126 245,11 €. Ces créances portent sur les exercices 2016 à 2021 et concernent le budget principal et les budgets annexes eau potable et assainissement.

Le tableau ci-après récapitule les montants des propositions en non-valeur et des créances éteintes pour l'exercice 2024.

BUDGET	Montant des propositions en non-valeur au 6541	Montant des créances éteintes au 6542
Budget principal	2 451,38 €	125 907,55 €
Budget annexe eau potable	8 229,87 €	337,56 €
Budget annexe assainissement	9 845,11 €	- €
TOTAL	20 526,36 €	126 245,11 €

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables listées aux annexes 1, 2, 3 et 4 de la présente délibération, établies à partir des états transmis par le service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie, pour un montant total de 20 526,36 €,
- de prendre acte des créances éteintes listées aux annexes n°5 et 6 de la présente délibération, pour un montant total de 126 245,11 €,
- de préciser que les crédits sont inscrits aux budgets concernés, au chapitre 65, articles 6541 et 6542.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2343-1 et R. 1617-24,

**VU** l'instruction codificatrice n°11-022-MO du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités et des établissements publics locaux,

VU les nomenclatures budgétaires et comptables M57 et M49,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** les états dressés par le service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie, proposant d'admettre en non-valeur les titres de recettes relatifs aux créances susvisées et annexées.

VU les annexes n°1, 2, 3 et 4 relatives aux créances pour lesquelles le recouvrement est demeuré infructueux malgré les diligences réglementaires, notamment en raison de l'insolvabilité des débiteurs, de l'impossibilité de les retrouver ou d'un montant inférieur au seuil de poursuites,

**VU** les annexes n°5 et 6 relatives aux créances éteintes, qui résulte d'une décision juridictionnelle extérieure définitive qui s'impose à l'établissement et qui s'oppose à toute action en recouvrement (jugement de clôture de liquidation judiciaire, procédure de rétablissement personnel, etc.),

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 1 - Affaires générales le 10 décembre 2024,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : ADMET en non-valeur les créances irrécouvrables listées aux annexes 1, 2, 3 et 4 de la présente délibération, établies à partir des états transmis par le service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie, pour un montant total de 20 526,36 €.

ARTICLE 2: PREND ACTE des créances éteintes listées aux annexes n°5 et 6 de la présente délibération, pour un montant total de 126 245,11 €.

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits sont inscrits aux budgets concernés, au chapitre 65, articles 6541 et 6542.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le 24/12/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le . 23/12/2024

Exécutoire le . 24/12/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME, Aubergenville, le 19 décembre 2024

DEESCU Cécile

ne Gran

ZAMMIT-F